

Notes pour une allocution prononcée par

M^e Louis Morisset, président-directeur général de l'Autorité des marchés
financiers

Rencontre avec l'Autorité

Québec, le 22 mai 2018

Notes d'allocution – Rencontre avec l'Autorité 2018

Mesdames, messieurs, chers invités, bonsoir et bienvenue à notre rencontre annuelle ici à Québec, dans cet endroit vraiment magnifique qui constitue sans doute un des joyaux méconnus de notre capitale nationale.

C'est toujours un plaisir et un privilège pour moi et mon équipe de vous rencontrer et d'échanger avec vous, et je vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

Les sujets d'intérêt ne manquent certainement pas par les temps qui courent, et des rencontres comme celle-ci donnent toujours lieu à des échanges fructueux, et des réflexions stimulantes.

Salutations aux invités

Je voudrais aussi saluer M. Michel Gendron, le doyen de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval qui est également avec nous ce soir. Je reviendrai un peu plus tard sur les liens qui unissent désormais l'Autorité à la Faculté des sciences de l'administration.

Salutations enfin à tous mes nombreux collègues de l'Autorité qui sont ici présents ce soir pour vous rencontrer.

Modernisation attendue

Parmi les nombreux sujets d'intérêts en ce moment, figure, sans aucun doute en tête de liste, le projet de loi 141, un projet d'importance capitale pour le secteur financier québécois, et un projet cher au ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, qui devait participer à notre événement ce soir, mais qui malheureusement a dû annuler sa présence parmi nous.

Je profite de l'occasion ce soir pour réitérer tout notre appui à cette importante mise à niveau que porte le projet de loi 141, et dont les consommateurs, les entreprises, de même que les représentants de l'industrie, devraient être très heureux de voir entrer en vigueur.

J'ai eu l'occasion de le mentionner sur d'autres tribunes et je le répète ici ce soir, l'évolution fulgurante des technologies au cours des dernières années, et leur application dans le secteur de la finance comme ailleurs, entraîne une vaste « ubérisation » des services financiers.

La vitesse à laquelle toutes ces innovations surviennent est un phénomène nouveau, et même si nous suivons très attentivement les transformations en cours, il demeure que nos cadres législatifs et réglementaires sont mis à l'épreuve.

Notre objectif est de continuer à assurer une protection optimale aux consommateurs de produits et services financiers québécois, tout en contribuant à ce que les entreprises puissent se développer et s'épanouir au Québec, demeurer concurrentielles, et tirer profit,

elles aussi, de toutes ces possibilités offertes par les innovations technologiques. Ce qui inclut, bien entendu, les compagnies d'assurance, et les cabinets de services financiers.

Cette mise à niveau législative nous sera donc d'une aide précieuse pour remplir encore plus efficacement notre mission, et atteindre ce juste équilibre entre protection des consommateurs, et efficience des marchés.

Protection des consommateurs

Le projet de loi 141 comporte des gains significatifs au chapitre de la protection des consommateurs. À titre d'exemple, la création d'un Comité consultatif des consommateurs et utilisateurs de produits et services financiers est un ajout important au modèle d'encadrement en place.

Ce comité, dont les membres auront pour mandat de faire valoir l'opinion des consommateurs auprès de l'Autorité, sera entre autres appelé à commenter la réglementation que l'on propose, et faire des recommandations sur tout sujet qui interpelle les consommateurs.

Une amélioration importante réside également dans l'élargissement du champ d'application du Fonds d'indemnisation des services financiers, aux victimes d'un représentant dûment certifié, mais sans égard à la nature du produit financier offert.

Sans aucun doute, il s'agit là d'une avancée importante pour le Fonds d'indemnisation qui, rappelons-le, fait déjà figure d'exception dans le monde, par sa couverture actuelle.

Dans l'éventail des moyens dont nous disposons pour protéger le consommateur, il y a aussi la possibilité de dénoncer confidentiellement auprès de l'Autorité, toute situation contraire à la réglementation en vigueur.

Pour une personne qui est témoin d'un manquement ou d'un acte douteux, il existe malheureusement une crainte d'être identifiée, et de subir les conséquences d'une dénonciation.

Le projet de loi prévoit ainsi certaines mesures anti-représailles qui viennent compléter un volet crucial de notre programme de dénonciation, lancé il y a près de deux ans. Ces mesures offriront une protection accrue aux dénonciateurs, et renforceront l'efficacité des mesures actuellement en place.

Je porte d'ailleurs à votre attention que depuis le lancement de notre programme, l'Autorité a reçu près de 130 dénonciations parmi lesquelles plus de 40 % ont mené à l'ouverture de nouvelles enquêtes, ou ont ajouté des éléments à des dossiers d'enquêtes existants.

Maintien des activités des chambres au sein de l'Autorité

Une autre des avancées majeures que propose le projet de loi est bien évidemment la consolidation d'un guichet unique au service du secteur financier québécois, et ainsi,

l'élimination du dédoublement, du chevauchement de rôles souvent nuisible, et de la confusion qui règne depuis longtemps.

Avec le transfert des activités de la Chambre de la sécurité financière et de la Chambre de l'assurance de dommages au sein de l'Autorité, les structures seront grandement simplifiées et deviendront plus efficaces, au bénéfice tant des consommateurs, que de l'industrie.

Les processus d'enquêtes, notamment, seront optimisés puisque l'Autorité possèdera une vue d'ensemble sur tous les dossiers, à la fois sur les cabinets et leurs dirigeants, de même que sur les représentants.

Les processus d'entrée en carrière, d'inscription, de formation et de gestion de la formation continue bénéficieront aussi de ce regroupement au sein de l'Autorité. Actuellement fragmentés, ces processus seront dorénavant à la même adresse.

On pourra également consolider les moyens de sensibilisation, au lieu de les avoir divisés entre trois organisations comme c'est le cas en ce moment, ce qui renforcera d'ailleurs la mission plus large de protection du public qui est dévolue à l'Autorité, depuis sa création.

Bien évidemment, pour y parvenir nous aurons besoin de l'expertise que les chambres ont développée au fil des ans. Cette expertise sera donc conservée au sein de l'Autorité, et continuera d'être mise à contribution au bénéfice des professionnels, comme celui des consommateurs.

Vente d'assurance par Internet

On a aussi beaucoup parlé de la vente d'assurance par Internet. Ce mode de distribution, que désirent développer tant des assureurs que des cabinets, et dont veulent avoir accès de nombreux consommateurs, sera encadré par des balises claires résultant de la mise en œuvre d'une réglementation qui sera développée par l'Autorité, dans les mois qui suivront l'entrée en vigueur de la loi.

Cette réglementation fera par ailleurs préalablement l'objet d'une vaste consultation auprès des intervenants concernés, dont vous faites évidemment partie.

Les consommateurs devront être aussi bien protégés en transigeant sur Internet, qu'ils ne le sont en passant par un représentant en chair et en os.

Ajoutons à cela que le consommateur ne sera jamais « forcé » de se procurer une assurance par Internet. Il s'agira tout simplement d'une nouvelle option, qui s'ajoutera à ses choix.

Je réitère aussi que dans tout le processus de vente par Internet, seul un représentant certifié pourra accompagner le consommateur dans sa démarche d'achat, si le besoin s'en faisait sentir. Il est donc tout simplement faux de prétendre, comme certains continuent de le faire, que n'importe qui pourra dorénavant conseiller le consommateur québécois, dans le cadre de la vente d'un produit d'assurance.

Pouvoirs accrus pour la supervision et la résolution du Mouvement Desjardins

Dernier élément que je souhaite brièvement toucher en regard du projet de loi, concerne les pouvoirs accrus qui nous seront dévolus relativement à la surveillance et la résolution, du Mouvement Desjardins.

Il est essentiel que l'encadrement du Mouvement soit aussi élaboré et rigoureux que celui exercé par notre homologue fédéral, le Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF), à l'égard des grandes banques canadiennes.

Ces nouveaux pouvoirs permettront donc de rehausser significativement l'encadrement québécois, et de l'arrimer notamment avec les meilleures pratiques d'encadrement internationales sur les institutions financières d'importance systémique intérieure, développées par le Comité de Bâle.

Le Québec doit rapidement combler l'écart qui s'est créé par rapport à certains aspects de l'encadrement des institutions financières fédérales, et le moment est particulièrement opportun, à l'aube de l'évaluation quinquennale du secteur financier canadien que s'apprête à faire le Fonds monétaire international, dans le cadre de son Programme d'évaluation du secteur financier.

Il ne faut jamais perdre de vue que la bonne performance de l'Autorité aux évaluations internationales confirme indirectement la santé des institutions et du marché que nous encadrons, et que la bonne réputation du régulateur québécois contribue aussi à renforcer la confiance des acteurs économiques, notamment des investisseurs et des agences de notation.

Création d'un Comité des représentants

Sur un autre thème, quelques mots très brièvement sur notre tout nouveau Comité consultatif axé sur la pratique des représentants, dont nous avons annoncé la mise sur pied jeudi dernier.

Ce comité sera formé d'au plus 15 membres exerçant des activités, dans les différentes disciplines de la distribution de produits et services financiers.

Les travaux seront axés essentiellement sur leur pratique, ce qui nous permettra de consolider un dialogue ouvert et constructif avec eux, comme nous le faisons également avec des intervenants d'autres secteurs que nous surveillons et encadrons.

Les membres seront ainsi invités à partager leur expérience, leurs préoccupations, et leur avis sur des enjeux qui les touchent. Ils seront aussi notamment appelés à nous offrir des suggestions ou des pistes de réflexion, relatives à l'encadrement de leur secteur d'activité.

Donc, avis aux intéressées dans la salle : l'appel de candidatures sera lancé par voie de communiqué le 25 mai prochain, et nous souhaitons mettre en branle les activités du comité au cours du troisième trimestre cette année.

Création de l'AMF-GIRIF

Avant de terminer, je veux profiter de la tribune pour vous faire part d'une excellente nouvelle dont nous avons fait l'annonce aujourd'hui, soit la création d'un tout nouveau Fonds de recherche financé par l'Autorité, un Fonds dédié à la gestion intégrée des risques des institutions financières, que nous avons mis sur pied en nous associant avec la Faculté des sciences de l'administration, de l'Université Laval.

La création de ce fonds est une initiative stratégique unique en son genre au Canada. Elle permettra de créer des synergies d'expertises en gestion intégrée des risques financiers, en plus de favoriser l'émergence d'un tout nouveau pôle de recherche au pays.

Comme l'a dit un jour Warren Buffett : « Si quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui, c'est parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a bien longtemps ».

Un peu à l'image de cette phrase de « l'oracle d'Omaha », je suis convaincu que ce nouveau fonds de recherche contribuera à la performance, au dynamisme, et au développement du secteur financier d'ici, grâce entre autres aux avancées scientifiques qui seront réalisées par des chercheurs, sur des enjeux actuels et émergents.

Un autre effet extrêmement positif du projet est que de nombreux étudiants pourront développer, au cours des prochaines années, des compétences recherchées et devenir ainsi des candidats convoités, tant par des employeurs d'ici – comme vous et nous –, mais aussi d'ailleurs dans le monde.

Michel, c'est donc un grand plaisir pour nous de nous associer à la Faculté des sciences de l'administration, et de travailler ensemble à des projets comme celui-ci, qui auront un impact positif sur la compétitivité, sur le développement, et sur la pérennité de l'industrie financière au Québec.

Relation de proximité

Cette nouvelle initiative, dont nous sommes très fiers, s'inscrit ainsi dans une série de partenariats, que nous avons établis avec des centres d'expertises de différents milieux.

Ces types de partenariats et ces relations que nous développons et entretenons, par exemple récemment aussi avec l'Institut de valorisation des données, IVADO, dont nous sommes devenus membres l'automne dernier, nous permettent de suivre attentivement les tendances et les transformations que subissent les acteurs de l'industrie que nous encadrons.

Être présent sur le terrain, échanger avec nos partenaires notamment dans des événements comme celui de ce soir, porter une attention soutenue aux enjeux soulevés ou pressentis dans l'industrie, c'est ce qui nous permet, au final, d'être efficaces et pertinents dans nos interventions.

Le comité formé de représentants dont je parlais il y a un instant s'inscrit dans cette même logique. Il s'ajoutera à d'autres comités consultatifs déjà mis sur pied par l'Autorité au cours des dernières années, notamment sur les produits d'investissement, sur l'innovation

technologique, sur le financement des sociétés, sur l'encadrement des dérivés, sur le secteur minier ou encore, en matière d'information financière.

Ce sont là des moyens très efficaces pour nous permettre de renforcer cette relation de proximité que nous entretenons avec les participants de l'industrie, qui est l'un des grands objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre Plan stratégique 2017-2020, et nous déployons tous les efforts requis pour le réaliser.

C'était l'essentiel des messages que je souhaitais vous livrer aujourd'hui.

Merci de votre attention et excellente soirée à vous tous !